Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_090-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 24/09/2026 Date d'affichage : 24/09/2026
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 29
Représentés régulièrement convoqués : 3
Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Marie MABILLE,Arnaud DAUXERRE,Mélanie VAUCHEL,Aurélien BEHENGARAY,Carine BORIES,Basile BERNARD,Jérôme ROBERT,Michel PHILIPPE,Hervé ADEUX,Patricia RENAULT,Isabelle HERBERT,Annie JEANNE,Fabrice LEFRANCOIS,Eric DELSAU,Thierry GASNIER,Cécile GOMEZ,Claire DUBOIS,Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ,Anne VON THENEN,Marielle GUILLEMIN,Mathias MARMIEYSSE,Nassima HAMADI (GHAMDANE),Nicole BERCES,Antoine AMELINE DE CADEVILLE,Marie-Pierre DOUTRIAUX,Angélique SEMICHON,Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Marion LECOQ pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Grégory DEREN pouvoir à M. Arnaud DAUXERRE,M. Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : M Fabrice LEFRANCOIS

18 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - OPERATION CHEQUES SENIORS 2026 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CHEQUES SENIORS ET SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL - AUTORISATION

Rapporteur : Marielle GUILLEMIN au nom du Conseil de la Municipalité

2026_090

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- Le dispositif de l'opération « chèques seniors » initié en 2020 a permis de soutenir les commerces de proximité,
- Le succès grandissant du dispositif « chèques seniors » incite la Ville de Bois-Guillaume à renouveler l'opération pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_090-DE

- L'opération répond au besoin de promouvoir l'attractivité économique du territoire et de soutenir les aînés de Bois-Guillaume,

Après en avoir régulièrement délibéré,

VALIDE le principe d'octroi de deux chèques cadeaux d'un montant unitaire de 10 € aux Bois-Guillaumais de 70 ans et plus qui les sollicitent dans les conditions fixées ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Jonas HADDAD, absent.

Sosthène LOSER s'abstient de voter la délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 1

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BOIS-GUILLAUME 76230

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr